

# Les seigneurs d'Audenge de 1620 à 1715

## Les Damanieu, barons d'Audenge et captaux de Buch

De 1620 à 1735, la seigneurie ou baronnie d'Audenge appartient à une seule famille, celle des Castaing-Damanieu.

Les barons d'Audenge de cette famille se sont succédé dans l'ordre suivant :

1) **Jean Castaing**, Sieur de Ruat (1620 + 1635).

2) **Catherine Damanieu**, de la Ruscade (1635 +1674) Co-seigneur avec son frère :

**Pierre Damanieu**, de la Ruscade, puis de Ruat (1635 + 1675) capitaine, commandant du Pays de Buch.

3) **Pierre Damanieu** (1675 + 1688), capitaine de vaisseau. Second fils du précédent.

4) **Jean-Baptiste Amanieu de Ruat** (1688 - 1735) Neveu du précédent, captal de Buch.

### **Jean CASTAING ( + 1635) SIEUR DE RUAT et BARON D'AUDENGE**

Sans aucun doute, l'évolution sociale de Jean Castaing et de ses descendants Damanieu fut exceptionnelle et typique.

Prenant ses racines dans la bourgeoisie de La Teste et d'Audenge, cette famille allait successivement acquérir la baronnie d'Audenge, le fief de Ruat, se faire anoblir, s'allier à l'aristocratie bordelaise et acheter enfin le captalat de Buch.

Le démarrage fut foudroyant. Coup sur coup, durant les années 1619-1620, Jean Castaing devint baron d'Audenge et seigneur de Ruat. Les baronnies d'Audenge, d'Andernos, de Lacanau appartenaient alors à un seigneur angoumois : Raymond de Forgues, par ailleurs Maître Général Réformateur des Eaux et Forêts de Guyenne. Raymond de Forgues décida de vendre ces trois seigneuries. Les bourgeois de La Teste se portèrent acquéreurs dont Jean Castaing qui acheta Audenge.

À la même époque, Jean Castaing acheta aussi le fief et château de Ruat qui appartenait depuis des siècles aux Castéja. Il transporta son domicile à Ruat et non à Audenge où les seigneurs ne possédaient qu'une mesure.

Par l'acquisition de ces biens nobles, Jean Castaing se trouva dans un cas complexe. D'une part en effet, Ruat, situé dans la paroisse du Teich, dépendait du seigneur de la paroisse et ce seigneur était le Captal de Certes. Jean Castaing devait donc l'hommage au seigneur de Certes. D'autre part, la baronnie d'Audenge était dotée de la plénitude de la Justice, haute, moyenne et basse, et ne dépendait que du Roi. À ce titre, Jean Castaing devait l'hommage au Roi.

Mais qui était donc ce nouveau baron d'Audenge, seigneur de Ruat ?

Nous avons bien peu de renseignements a son sujet.

D'après les documents qui se trouvent en archives à Ruat et qui recoupent ceux que l'on trouve aux Archives départementales, Jean Castaing, surnommé « Broy » (en gascon, *joli*), était un marchand de La Teste, nullement noble et totalement illettré<sup>1</sup>. Apparenté à la plupart des familles bourgeoises de La Teste, plus particulièrement aux Baleste, il épousa en seconde noce, en 1605, Marie Podio qui appartenait évidemment elle aussi à une famille bourgeoise<sup>2</sup>.

De son premier mariage, Jean Castaing eut une fille unique, Jeanne Castaing, qui, vers 1605, fut mariée, à Audenge, à Pierre Damanieu, capitaine du château de Certes.

Jean Castaing rédigea son testament le 17 mars 1635, puis deux codicilles à ce testament, le 20 avril et le premier mai 1735. Il mourut courant mai. Il avait survécu à son gendre et à sa fille. Ses petits-enfants Damanieu, Catherine et Pierre, furent ses héritiers et devinrent co-seigneurs d'Audenge<sup>3</sup>. Toutefois, Catherine conserva la maison de famille des Damanieu, appelée « La Ruscade », située à Certes. Pierre s'installa au Château de Ruat. Jusque-là appelé Pierre Damanieu de la Ruscade, il devint Pierre Damanieu de Ruat. Il est à l'origine des Amanieu de Ruat, captaux de Buch.

## LES DAMANIEU DE LA RUSCADE

« La Ruscade » désigne aujourd'hui, comme jadis, une propriété de sept hectares, située à Audenge, dans le quartier de Certes, et que longe la route dite du « port de Certes » ou « du Graveyron ».

Les Damanieu, ou plus probablement Amanieu, étaient, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, une très ancienne famille de Certes.

Le plus vieux texte que nous connaissons et qui concerne les familles du Pays de Buch est de 1454<sup>4</sup>. Nous y trouvons les Amanieu. Le 5 juin 1454, au lendemain de la Guerre de Cent ans, le Sire d'Albret entreprit une épreuve d'intimidation et d'autorité sur le Pays de Buch. Depuis le décès de Rose d'Albret, l'épouse de l'illustre captal Jean III de Grailly, décédé sans enfant, les Albret ne cessaient de revendiquer la propriété de la « seigneurie de Buch et de Certes ». Tous les seigneurs qui, par la force des choses, avaient pris le parti anglais, se trouvaient, à la fin de la guerre qu'ils avaient perdue, soit expatriés, soit dépossédés. Tel était le cas du Captal et du baron d'Audenge. C'est dans ces circonstances que le Sire d'Albret exigea un serment de fidélité de l'ensemble des habitants du Pays. Tous jurèrent et notamment en premier rang les Amanieu, à Certes, les Baleste, à La Teste.

Ce premier rang, les Amanieu conservèrent à Audenge, comme les Baleste à La Teste.

Cent cinquante ans plus tard, les Damanieu sont bourgeois de robe ou marchands. Toujours lettrés.

C'est vers cette époque et suivant un mode et un usage bien établis dans la bourgeoisie que les Amanieu se nommèrent Damanieu ; de même qu'à Salles, on eut les de Cazauvielh et, à La Teste, les de Baleste. Cette mode passa.

Vers 1589, Pierre Damanieu succédait à Pierre Villetorte comme capitaine du Château de Certes<sup>5</sup>.

Gustave Labat, qui ne manquait pas d'imagination, dit dans son ouvrage « Le vieux La Teste », paru en 1900, que Pierre Damanieu s'était illustré dans les guerres de la fin du siècle et avait obtenu la charge de capitaine. Cette participation aux guerres du XVI<sup>e</sup> siècle n'est pas démontrée, car Pierre Damanieu, capitaine de Certes, est sans doute le même que celui que l'on trouve quelques années plus tôt comme marchand.

Le 26 mars 1597, Pierre Damanieu acheta la propriété de « La Ruscade » à Quelin qui devait lui succéder comme capitaine du Château, en 1620<sup>6</sup>.

Il obtint l'anoblissement de sa maison de « La Ruscade » dans les conditions suivantes :

Le seigneur de Certes était alors Henriette de Savoye, épouse du duc de Mayenne, frère du duc de Guise et du cardinal de Lorraine. Le duc administrait effectivement la seigneurie et fit anoblir la maison de son capitaine. Pierre Damanieu en rendit hommage au duc le 19 août 1603. Si la formalité de l'anoblissement d'une maison ou d'une terre avait pour conséquence la suppression des redevances seigneuriales, elle s'accompagnait toutefois d'une singulière cérémonie au cours de laquelle le vassal, agenouillé, faisait à son seigneur un serment de fidélité et lui remettait un présent symbolique de nature chevaleresque (éperon d'or, fer de lance...). Pierre Damanieu devait au duc l'hommage d'un fer de lance doré<sup>7</sup>.

Dès qu'ils furent en possession de ce fief, les Damanieu portèrent le nom de Damanieu de la Ruscade.

Pierre Damanieu fit naturellement bien d'autres opérations, immobilières ou non, plus particulièrement en matière de fermage. Le fermage était, à cette époque, un mode de gestion beaucoup plus répandu que de nos jours. On affermait des droits seigneuriaux de chasse ou de pêche, l'abattage des bestiaux appelé ferme de boucherie, un moulin, une seigneurie toute entière, la perception de la dîme enfin. Ces fermages n'étaient accordés qu'à des personnes de confiance et correspondaient à des activités typiquement bourgeoises. Fallait-il encore que les fermiers fussent aussi des personnes qualifiées. C'est pourquoi il existait une possibilité de sous-fermage, telle que la sous-ferme de la boucherie à un boucher.

Pierre Damanieu était lettré et qualifié. Il prit à ferme les moulins de Pontneau et Arnère, à Biganos, ainsi que la ferme de la dîme d'Audenge que le Prieur de Cajac – curé primitif d'Audenge – lui concéda pendant plusieurs années et jusqu'à son décès<sup>8</sup>.

C'est encore Pierre Damanieu, capitaine de Certes, assisté de Martin Duvigneau, de Lanton, qui obtint du duc, son seigneur, la baillette du 6 mars 1608 qui permettait aux habitants de Lanton de couper dans « le bois de Lanton », tout le bois nécessaire à leur chauffage. Ce jour-là, d'ailleurs, Martin Duvigneau donna au duc le paiement symbolique d'un morceau d'ambre gris de une once<sup>9</sup>.

Enfin, la famille Damanieu était propriétaire de la métairie et du bois de Taussat.

Pierre Damanieu mourut début 1619 en laissant deux enfants en bas âge : Catherine et Pierre, nés vers 1605-1610, dans cette maison de « La Ruscade », à quelques centaines de mètres du château de Certes où servait leur père.

Comme on l'a vu, le frère et la sœur devinrent seigneurs d'Audenge en 1635, au décès de leur grand-père Castaing, et ce fut, la seule fois, dans l'histoire d'Audenge où la baronnie appartient à des Audengeois.

## **CATHERINE DAMANIEU, DAME DE LA RUSCADE, et PIERRE DAMANIEU DE RUAT, CO-SEIGNEURS D'AUDENGE**

### **CATHERINE DAMANIEU ( + 1674)**

Le 2 novembre 1635, quelques mois après le décès de son grand-père, Catherine épousa Joseph Portepain de la Salle du Ciron, descendant d'une vieille famille du Sauternais<sup>10</sup>. Selon son contrat de mariage passé chez Maître Lafite, à Bordeaux, Catherine Damanieu était majeure. Pour la signature de ce contrat, elle était assistée de Pierre Baleste, baron de Lacanau, et Marie Baleste, ses cousins.

Les quelques textes qui nous sont parvenus montrent que Catherine Damanieu s'occupait effectivement de sa seigneurie. C'est ainsi que le 20 août 1642, elle donnait à bail à R. Rondeau, de Salles, les prés salés d'Audenge, afin de les aménager en marais salants<sup>11</sup>. Mais, nous ne savons pas si ce projet, antérieur de cent vingt-cinq ans aux grands travaux entrepris par le marquis de Civrac pour transformer les côtes en marais salants, fut mené à bonne fin.

Catherine Damanieu n'eut qu'un seul fils, Bernard. Elle était veuve, d'ailleurs, quatre ans après son mariage.

Le 10 février 1664, elle acheta à Alphonse Sarrau de Lalanne, l'office de conseiller au Parlement pour en pourvoir son fils. Le prix de cet office était de 30 000 livres, soit environ 250 millions d'anciens francs, chiffre important qu'elle ne put payer comptant, en totalité. Il s'en suivit une série de procédures qui dura soixante ans<sup>12</sup>.

Catherine Damanieu mourut dans sa maison de « La Ruscade », le 11 septembre 1674 ; elle était âgée de 67 ans. Selon un vieil usage seigneurial, et, sans doute, ses dispositions testamentaires, ses entrailles furent retirées de son corps et déposées dans l'église d'Audenge. On attendit la fin de l'hiver et la fin des pluies pour transporter le corps et procéder à l'inhumation dans l'église de Pujols où les Portepain de la Salle du Ciron possédaient une sépulture (ADG-G678) que l'archevêque leur avait accordée<sup>13</sup>.

Bernard Portepain qui exerça ses fonctions à La Réole, décéda également à Certes le 7 décembre 1723. Il fut inhumé à Pujols dans le caveau de famille. Sa charge de conseiller fut vendue par son fils unique : Pierre-Joseph, à l'avocat Dulinier le 23 juillet 1726<sup>13</sup>.

En 1767, la lignée des Portepain s'éteignit. Le capitaine de Buch François Alain Amanieu de Ruat, leur petit-cousin, leur succéda dans la seigneurie de la Salle, le fief de « La Ruscade » et la propriété de Taussat.

Le premier avril 1767, François Alain Amanieu de Ruat vendit la maison noble de « La Ruscade », le domaine et la métairie de Taussat, le bois de pins de Renet au colonel de Pelissier qui revendit un peu plus tard au marquis d'Arcambal<sup>7</sup>.

Les Damanieu n'étaient plus barons d'Audenge depuis le 30 décembre 1735. Le dernier lien qui les retenait encore au lieu de leurs origines était rompu.

### **PIERRE DAMANIEU DE RUAT ( + 1675)**

Pierre Damanieu de Ruat épousa Marie de la Salle, de Bordeaux, vers 1635-1640), fille de Pierre de la Salle, avocat, et de Marie Dicard.

Il devint « Capitaine Commandant pour le Roi au Captalat de Buch et Pays circonvoisins ».

Notre région constituait bien une circonscription militaire et Pierre Damanieu en avait la pleine responsabilité. Une lettre de lui adressée directement à Mazarin lui-même rend compte de ses préoccupations et des dispositions prises pour assurer la défense du Pays. Ses troupes et leur encadrement avaient une origine locale. Nous dirions aujourd'hui qu'il s'agissait de milices. En 1666, par exemple, Pierre Damanieu se rendit à Salles pour passer la revue de tous les hommes de Salles appelés à porter les armes et qui étaient encadrés par les jeunes bourgeois de la paroisse. Jean Menesplier, procureur d'office, était capitaine, Arnaud Cazauvielh, le futur notaire, était lieutenant, et Mathieu Lafon, « enseigne »<sup>14</sup>.

Le fait marquant fut, sans aucun doute, la participation de Pierre Damanieu à la liquidation des derniers troubles de la Fronde, de 1650 à 1653, à La Teste et à Certes.

En 1650, « le Comte de Meille qui tenait le parti de la Fronde s'empara de La Teste (le Château de La Teste) et du Port d'Arcachon afin de faciliter aux Espagnols une descente dans le pays ». Or, le duc de Candale, chargé du rétablissement de l'ordre, hésitait à attaquer le château de son père, le duc d'Épernon, captal de Buch. Les choses traînèrent jusqu'en 1653, date à laquelle les troupes royales mirent un terme à la rébellion armée. .

Dans la série KK 1200-1221 des Archives nationales, figurent plusieurs correspondances et comptes rendus établis par les divers participants aux événements et qui apportent quelques précisions sur la réduction des châteaux de La Teste et de Certes. Ces documents, actuellement sur microfilm, sont reproduits dans la Collection des Archives historiques de la Gironde.

Le premier document est un appel au secours lancé, le 1<sup>er</sup> juillet 1653, par les chefs de la conjuration : le prince de Conti, de Marchin, Lenet, conseiller d'État, adressé à leurs alliés espagnols, principalement au marquis de Sainte-Croix, à Don Diego Cardena, au baron Vatteville et aux officiers de Sa Majesté Catholique à Saint-Sébastien :

« Comme La Teste est assiégée par quelques paysans, que le Sieur Du Fay, le baron, n'ont pu (ne pouvaient) s'embarquer qu'à Certes dans une chaloupe sur laquelle ils prétendaient passer jusqu'à Saint-Sébastien, parce que la frégate qui a apporté le baron ne s'est pas trouvée où ils l'avaient laissée en venant ici, la dite chaloupe a été attaquée par les habitants de La Teste, prise et brûlée et eux se sont sauvés au lieu dit Certes, à pied, où ils sont, de sorte que Son Altesse Conti vous envoie ce billet par terre, par trois voies différentes.

« Fait à Bordeaux, le 1-7-1753. »

Les paysans dont parle ce texte sont les troupes locales mobilisées par Pierre Damanieu.

Un second texte précise, en date du 2 juillet :

« Les paysans de La Teste ont esgorgé la garnison des princes et se sont rendus maîtres de ce poste. »

On remarquera qu'à cette époque, les chaloupes pouvaient remonter le port de Certes jusqu'au pied du château.

Il serait totalement impossible aujourd'hui de naviguer en chaloupe sur le « canal de Certes » jusqu'à l'emplacement du « Castera », en raison de l'ensablement qui se produisit au siècle dernier après l'exécution des canaux de drainage de la Lande.

Début juillet 1653, La Teste était donc dégagée, mais Certes était pris par les insurgés.

Le troisième texte est un compte-rendu de M. de Marin, lieutenant général des Armées du Roi, adressé à Mazarin après la prise de La Teste et de Certes et daté du 19 juillet :

« J'ai trouvé cet officier du Régiment de Lorraine prêt à partir comme j'arrivais de La Teste et de Certes que je viens de réduire dans l'obéissance du Roi par les ordres que j'en avais reçus de M. le Duc de Candale... Ces deux places prises, tellement que la communication avec l'Espagne (par les conjurés) est absolument ôtée. »

Le quatrième texte est une lettre du 26 juillet adressée par M. de Caumont à Mazarin. Elle apporte une précision :

« Ensuite de la prise de La Teste, M. de Marin a pris un château nommé Certes qu'il était nécessaire de prendre ; il a souffert le canon et a tenu vingt-quatre heures. »

S'il est vrai que le duc de Candale hésita longtemps avant de donner l'ordre d'attaquer son château, Pierre Damanieu dut hésiter lui aussi à bombarder le vieux château-fort de son seigneur.

En 1765-68, le marquis de Civrac devait faire creuser « le canal de Certes » qui aboutissait à l'emplacement du château. Ce château fut démoli et on trouva dans le sol du « Castera » des ossements et boulets qui étaient les témoins du bombardement de 1653.

Les services de Pierre Damanieu furent appréciés.

En mars 1654, il fut anobli (lettres patentes de noblesse enregistrées à la Cour des Aydes de Bordeaux, le 7 juillet 1654 – Bibliothèque municipale – Manuscrit 380).

Ainsi Pierre Damanieu fut très probablement le seul Audengeois qui obtint la noblesse. Bien plus étonnant, il fut anobli pour un exploit militaire accompli sur le lieu même où il était né.

Pierre Damanieu eut sept enfants nés à Ruat, sinon à Audenge :

- Jean, né au Teich, qui fut conseiller au Parlement de Bordeaux.
- Pierre, le futur baron d'Audenge, fut capitaine de vaisseau.
- Bernard, surnommé Artiguemale, du nom d'une terre située au pont de la Mothe, et qui entra dans les ordres ; il occupa le poste brillant d'aumônier de la Duchesse d'Orléans.
- Jean-François, religieux de l'ordre des Cordeliers.
- Alexandre, dit le « Chevalier de Ruat ».
- Marie, qui épousa M. Dubois de Peyrelongue.
- Catherine, la dernière, née à Audenge, et entra au couvent des religieuses de Moissac.

Pierre Damanieu mourut début février 1675, quelques mois à peine après sa sœur Catherine. Il fut assassiné. Nous le savons par son testament qu'il fit établir le 6 février 1675 par Maître Taffart, notaire de La Teste, en présence des principaux notables du Teich et d'Audenge.

Ce testament commence de la façon suivante :

« In Nomine Domini, sachent tous présents et avenir que, aujourd'hui, date de ces présentes, par devant moi, notaire royal en Guyenne, soussigné, présents les témoins bas nommés a été présent Noble Pierre Damanieu, escuyer, seigneur de Ruat, baron d'Audenge, commandant pour le Roi du Captalat de Buch et Pays circonvoisins, lequel étant devenu malade de certaines blessures mortelles sur lui faites le jour d'hier, à ce qu'il croit par le fils du Sieur Marquis de Civrac et autres ses gens ou domestiques de sa maison qui l'ont attendu en guet-apens et outre lui ont blessé le chevalier, son fils, son jardinier et laquais et tué raide Jean Duboscq, son rousinier... »<sup>15</sup>.

Que faut-il penser de cette accusation étonnante ?

Sans doute, Pierre Damanieu ne passait pas pour un homme facile. Un ou deux textes des Archives ecclésiastiques font état, en effet, de ses difficultés avec le curé, du Teich notamment, qui le prétendait excommunié parce qu'il avait battu le valet de ce curé. D'ailleurs, le spécimen de son écriture hachée de façon anormale, révèle un homme atteint de troubles du caractère ou des altérations de la vieillesse.

Cependant, il est possible qu'une solide inimitié existât entre les Durfort de Civrac – très ancienne famille noble – seigneurs de Certes, et ce Pierre Damanieu, anobli de fraîche date et pour un exploit dont ils avaient fait les frais puisqu'ils étaient, en effet, les propriétaires du château de Certes.

Le testament de Pierre Damanieu est très caractéristique de la façon dont les familles de la noblesse assuraient la transmission de leur patrimoine et le maintien de son intégralité. À cet égard, on connaît la règle : le premier fils hérite de la terre, le second est officier et aura toutes les chances de disparaître dans une bataille glorieuse, le troisième entrera dans les ordres, et les filles auront leur dot.

C'est bien cette règle qui devait inspirer Pierre Damanieu. Jean, l'aîné, reçut dans son contrat de mariage, un tiers par préciput du patrimoine au décès de ses parents. En outre, on lui avait acheté un office de Conseiller au Parlement, ce qui constituait un placement de choix. Mais, cet achat avait été payé avec la dot de sa femme Marie de Caupos ; lorsqu'il se remaria avec Peyronne Niort, ces avantages lui furent confirmés.

Pierre, le second fils, était l'héritier général. Dès avant le décès de son père, il portait le surnom de baron d'Audenge.

Les trois religieux, Bernard, Jean-François et Catherine n'avaient droit à rien sauf « la légitime », minimum prévu par la coutume du pays.

Marie, épouse Dubois de Peyrelongue, avait eu sa dot. Cela était suffisant.

Le tragique décès de Pierre Damanieu fut suivi d'une incroyable série noire. En douze ans, tous ses enfants disparurent et cette grande famille de sept enfants n'eut qu'un seul descendant.

En effet, Marie Dubois de Peyrelongue mourut un an après son père, le 13 mai 1676. Le conseiller Jean mourut en 1677. Il était remarié depuis quatre ans. Alexandre testa le 12 mars 1682 en faveur de Pierre, baron d'Audenge, qui survécut quelques années. Enfin, celui-ci devait mourir à son tour en 1688.

Jean, fils unique du Conseiller Jean, âgé d'un an au décès de son père, devint l'héritier unique de toute la famille.

### **PIERRE, SECOND BARON D'AUDENGE ( + 1688) DE LA FAMILLE DAMANIEU**

Comme on l'a vu, le second fils du capitaine Pierre Damanieu lui succéda comme baron d'Audenge. Il fit une carrière d'officier de Marine à Rochefort. Au moment de son décès, il était capitaine de vaisseau. Dans le texte de l'hommage qu'il rendit au roi en 1687 pour sa « baronnie », Pierre Damanieu porte aussi le titre de « Capitaine Commandant pour le Pays de Buch », qui était celui de son père<sup>16</sup>. Malgré son éloignement, il ne négligea pas sa seigneurie à laquelle il fut, semble-t-il, très attaché. Il ne signait pas Damanieu ou « Ruat », comme son père, mais « Audenge de Ruat » alliant ainsi, dans ce nouveau nom, les deux seigneuries qui lui étaient chères.

Nous ignorons la date précise de son décès qui n'a pas été retrouvée à Rochefort. Peut-être périt-il en mer ?

Cependant, en 1688, Pierre Damanieu signait encore un acte notarié chez Duboscq de Lanton. En 1689, Jean Niort, grand-père et tuteur de son neveu, rendait hommage au Roi pour la seigneurie d'Audenge.

Ainsi, Pierre Damanieu mourut fin 1688.

Il avait épousé Claude Legac qui ne lui donna pas d'enfant<sup>17</sup>.

Son neveu lui succéda.

### **JEAN-BAPTISTE AMANIEU DE RUAT ( + 1739), TROISIÈME ET DERNIER BARON D'AUDENGE DE LA FAMILLE DAMANIEU**

Jean Damanieu, dernier baron d'Audenge, de la famille Damanieu, et premier capitaine de cette lignée, porte pour la postérité, le nom de Jean-Baptiste Amanieu de Ruat

Déjà veuf sans enfant de Marie Caupos, décédée peu après son mariage, Jean Damanieu, son père, conseiller au Parlement, se remaria donc le 4 février 1673, dans l'église Sainte-Colombe de Bordeaux, à Demoiselle Peyronne Niort, fille de Messire Jean Niort, marchand et bourgeois de Bordeaux. Jean Niort dota sa fille de 60 000 livres, somme énorme qui assurait en fait la contrepartie des avantages que Pierre Damanieu faisait à son fils : soit un tiers de son patrimoine. Le notaire Turpin de Bordeaux établit le contrat de mariage le 4 janvier 1673.

Jean Damanieu et Peyronne Niort eurent deux enfants seulement : Marie, baptisée le 8 septembre 1674, vécut quelques années à peine. Jean est né à Bordeaux et fut baptisé à Saint-André, le 30 mars 1676. Il n'avait donc que quelques mois au décès de son père.

Jean Niort, son grand-père, fut son tuteur.

La charge de Conseiller fut vendue le 11 mars 1677 et, on a vu que, en 1689, après le décès de Pierre Damanieu, baron d'Audenge, Jean Niort rendit hommage au roi au nom de son petit-fils.

Très soucieux de la défense des droits de son petit-fils, Jean Niort se trouva en conflit avec sa propre fille qui se remaria avec Messire César Fœbus de Maron, le 3 janvier 1687 (Sainte-Eulalie de Bordeaux).

Ce conflit visait en effet l'héritage de la charge de conseiller et on a vu la grande valeur des offices judiciaires. La question était de savoir si la charge était un bien propre à Jean Damanieu. Des arbitres jugèrent qu'il en était bien ainsi et que le produit de la vente appartenait aux enfants<sup>17</sup>.

Le jeune Jean Damanieu était un garçon précoce. Dès qu'il atteignit 18 ans, il demanda l'autorisation de gérer son patrimoine sans attendre sa majorité de 25 ans. Sa grand-mère Niort, seule survivante de ses grands-parents, s'y opposa.

Le Parlement accorda cette autorisation. Déjà, Jean Damanieu manifestait tout à la fois, une vocation de juriste et un goût marqué pour la procédure. Immédiatement, il entreprit une première procédure contre le seigneur du fief de Lafitte, à Biganos, afin de faire reconnaître ses propres droits seigneuriaux sur le moulin de Tagon, sis dans ce fief. Il gagna son premier procès.

D'autres procès suivirent, innombrables, l'opposant toujours à ses voisins et plus spécialement aux Civrac, seigneurs de Certes.

Encore mineur, il acheta lui aussi une charge de conseiller au Parlement. Cette charge était celle de Philippe Dussaut, doyen du Parlement, décédé le 8 juin 1697. Il fut reçu conseiller le 14 septembre 1701 et la lettre de provision pour cette charge fut enregistrée le 7 décembre 1701. (Registre des nominations - Bibliothèque de Bordeaux - Manuscrit 377.)

Quelques années plutôt, Jean Damanieu s'avisa que son nom n'était décidément plus en rapport avec le niveau social auquel il était arrivé. Il le transforma doublement et l'enjoliva à sa manière en se désignant dorénavant sous le nom de « Jean-Baptiste Amanieu de Ruat ». Cependant, le registre des naissances de Saint-André de Bordeaux où sont notées les naissances de ses enfants le désigne tantôt Damanieu, tantôt Amanieu. En fait, on l'appelait Monsieur de Ruat.

Quelques mois après son entrée au Parlement, il se maria. En date du 11 février 1702, le registre des mariages de Saint-Éloi de Bordeaux porte « Monsieur Jean-Baptiste Amanieu de Ruat, baron d'Audenge, seigneur de Ruat et Conseiller du Roi au Parlement, et Marie Colombe Bauduer, demoiselle, tous deux habitants de ma paroisse, ont reçu la bénédiction nuptiale. »

Marie Colombe Bauduer était la fille du philosophe, régent du Collège de Guyenne. Le 9 décembre, elle donna le jour à Jean Antoine, baptisé le lendemain. Madame de Ruat mourut peu après ; son fils mourut âgé de 11 ans le 17 mai 1713.

Jean-Baptiste se remaria en 1705 à une fillette d'une quinzaine d'années : Anne Dubreuil de Fonreau, baronne de Chassiron, qui appartenait à l'ancienne noblesse de Saintonge. Par contrat établi par M<sup>e</sup> Bertrand Barberon, du Teich, le 12 septembre 1705, la seconde

épouse apportait une dot de 74 000 livres, soit environ 600 millions d'anciens francs ; cette dot comprenait la baronnie de Chassiron.

De ce second mariage, onze enfants allaient naître en quinze ans. Neuf garçons et deux filles<sup>18</sup>. Seul, le nom du huitième enfant François Alain, né le 11 juillet 1716, est à retenir ici, car il succéda à son père. À ce sujet, on trouve dans les minutes du notaire Bouan de Bordeaux (3E 13.131), une attestation (un acte de notoriété) datée du 25 avril 1739, précisant que « Alain Amanieu de Ruat, Conseiller au Parlement, est le seul fils et unique héritier du défunt Jean-Baptiste Amanieu de Ruat, conseiller honoraire ».

Le 23 août 1713<sup>19</sup>, chez Maître Renard, notaire à Paris, les derniers descendants de l'illustre lignée des Grailly, Foix, Candale, Épernon vendirent le captalat de Buch à Jean-Baptiste Amanieu de Ruat pour la somme de 60 000 livres. Nous ne ferons pas ici l'analyse de ce texte important qui entrerait dans le cadre de l'histoire du Captalat et non dans celle d'Audenge.

Quelques années plus tard, le 14 novembre 1719, Jean-Baptiste se livra à une opération financière étonnante<sup>20</sup>. Il vendit les fiefs de Ruat et Artiguemale situés dans les paroisses du Teich et de la Mothe pour le prix norme de 90 000 livres, décomposé de la façon suivante : 23 000 livres pour les meubles, le mobilier et les bestiaux ; 52 000 livres pour les fiefs et fonds de Ruat et Artiguemale ; 10 000 livres pour les fonds en roture relevant du seigneur de Certes ; 4 000 livres pour les dîmes inféodées, et 1 000 livres enfin pour les « épingles ou coiffures de la Dame de Ruat ! ». Tout de même, cette dame de Ruat coûtait fort cher pour ses fanfreluches ; quelque chose comme dix millions d'anciens francs !

Or, le 11 juin suivant, Jean-Antoine Amanieu de Ruat, l'aîné des enfants, exerçait l'action en retrait lignager sur la vente de son père ! On doit préciser que le retrait lignager permettait à un membre de la famille de racheter dans l'année un bien de famille qui venait d'être aliéné.

Si on rappelle que Jean-Antoine n'avait alors que 13 ans, on peut se demander quel fut le but exact de cette étonnante opération d'aller et retour.

Or, Jean-Antoine se maria le 10 janvier 1728 à la Demoiselle Suzanne Brondeau et il portait alors le titre surprenant de « Marquis de Buch, seigneur de Ruat et Artiguemale, fils de Jean-Baptiste Amanieu de Ruat, Captal de Buch ». On comprend pourquoi il était seigneur de Ruat, mais d'où venait donc ce titre de marquis ?

Le jeune homme mourut dans l'année de son mariage sans descendants. Ruat et Artiguemale retournèrent alors dans le patrimoine de son père.

Durant les années 1728-29, plus particulièrement, Jean-Baptiste Amanieu et Marie-Henriette de Durfort de Civrac, seigneur de Certes, furent saisis de frénésie processive. Une dizaine de procès s'engagèrent, ouverts tantôt par l'un, tantôt par l'autre, ayant tous pour objet l'exercice des droits seigneuriaux dans les domaines voisins et imbriqués.

En 1735, tous ces procès étaient encore en cours.

Jean-Baptiste prenait de l'âge. Il perdait les ardeurs de ses vingt ans. Quarante années d'expérience parlementaire et d'enrichissement lui avaient donné la mansuétude d'un homme qui connaissait bien le système judiciaire dont il avait largement profité. Il décida d'arrêter les frais. Son adversaire était alors le Marquis Aymeric de Civrac,

seigneur de Certes, qui, lui aussi, était un homme d'âge mûr et qui se trouvait dans les mêmes dispositions.

Une importante négociation s'ouvrit. Une transaction générale fut signée à Bordeaux le 30 décembre 1735, chez Maître Lacoste (3E 7382).

Nous ne pouvons que résumer ce texte de trente-sept pages.

Afin de mettre un terme à leurs litiges ayant leurs origines dans des questions de voisinages, les parties en cause échangèrent et permutèrent plusieurs propriétés :

- Amanieu de Ruat abandonnait la baronnie d'Audenge avec l'exercice de la justice, toutes ses possessions à Certes, le fief de Tagon à Biganos, tout ce qu'il possédait à la Mothe en fief ou en roture jusqu'à la rivière de « Leyre », le moulin de Pontneau à Biganos, sa rente sur le moulin de Paulon et, de façon générale, tout ce qu'il possédait dans la seigneurie de Certes, la Mothe, Mios, à l'exception des métairies de Caudos et Balanos situées dans Mios, le bois de Lescarret à la Mothe, enfin.

- Aymeric de Durfort céda, en contre échange, la paroisse du Teich et l'exercice de la justice, les landes et vacants situés dans Sanguinet.

Les limites nouvelles furent précisées, le bornage décidé.

En second lieu, on mit fin à tous les procès en cours relatifs aux territoires échangés.

En troisième lieu, Amanieu de Ruat, en qualité de Captal, aura seul le droit de capte, « consistant au plus beau poisson après le premier, sur chaque bateau ou chaloupe venant de la pêche de Peougue dans la grande mer depuis le lieu de Bernet ». Civrac renonçait à ce droit.

En quatrième lieu, Civrac renonçait aussi à la propriété des crassats ou terres découvertes par la basse mer dans la mesure où ils sont séparés de la terre ferme par des esteys. Les terres comme Branne restaient dans la dépendance de Civrac.

Enfin, Civrac renonça au titre de « Captal de Buch, seigneurie de Certes », que ses prédécesseurs et lui-même portaient depuis 1500, date de l'autonomie de la seigneurie. Il pouvait porter le titre de captal de Certes. En pratique, il ne le porta pas.

Ainsi, la baronnie d'Audenge était restée très exactement cent ans dans la famille audengeoise des Damanieu.

## **L'ÉGLISE DU TEICH, SAINT-DENIS DES CAPTAUX DE BUCH**

Quel joli titre pour une légende ; digne de celles qu'on racontait jadis aux enfants, à la veillée, pour occuper les longues soirées d'hiver.

Que faut-il penser, en effet, de cette fable qui affirme que les captaux de Buch furent inhumés dans l'église du Teich, de même que les rois de France furent inhumés à Saint-Denis ou encore les rois d'Espagne à l'Escorial.

Les captaux de la famille Grailly formèrent une longue lignée qui va du treizième siècle à 1713. Ils ne furent pas inhumés au Teich, car ils n'avaient aucune attache particulière avec cette paroisse. Tout au plus auraient-ils pu être inhumés dans l'église de La Teste,

leur chef-lieu. Il n'en fut rien. Lorsque le « Captalat de Buch et de Certes » fut scindé en 1500, Le Teich entra dans le captalat de Certes et les captaux de Certes n'avaient, pas plus que leurs cousins de La Teste, de raison quelconque d'être inhumés au Teich. Ils auraient pu être inhumés dans l'église d'Audenge puisque le château de Certes était dans cette paroisse. Là encore, il n'en fut rien. captaux de Buch, captaux de Certes étaient en effet de très hauts personnages et ils sont inhumés dans des églises ou cathédrales importantes.

Seule donc, la lignée des Amanieu de Ruat peut être concernée par la légende.

Il est vrai que par l'achat du fief de Ruat, Jean Castaing devenait aussi le propriétaire de la chapelle de Ruat, située dans l'église du Teich et très vraisemblablement Jean Castaing, Pierre Damanieu de Ruat et ses fils ont été inhumés dans cette chapelle.

Quant aux autres, si l'on en croit une plaque apposée dans la nouvelle église du Teich, construite sur l'emplacement de l'ancienne, furent inhumés au Teich :

- Jean-Baptiste Amanieu de Ruat, 18<sup>e</sup> Captal (+ 20 août 1739).
- François-Alain Amanieu de Ruat, 19<sup>e</sup> Captal (+ 13 septembre 1776).

Or, les Registres d'état civil de la Paroisse du Teich et de celles des Paroisses de Bordeaux où résidaient les Ruat, permettent de préciser les conditions d'inhumations de la famille :

- Le captal Jean-Baptiste est décédé à Bordeaux – Paroisse Saint-Projet, le 21 avril 1739. Transporté au Teich et inhumé le lendemain, 22, dans « la sépulture de ses ancêtres ». Le registre du Teich confirme cette inhumation le 22 avril.
- Son épouse, Anne Dubreuil de Fonreau, décédée à Bordeaux dans la nuit du 13 juin 1723, inhumée au Teich, dans la Chapelle, le lendemain 14.
- Deux jeunes enfants sont encore inhumés au Teich : Jean-Baptiste, le 31 janvier 1723, 2 ans, et un autre Jean-Baptiste, le 22 octobre, 4 ans, tous deux décédés au Teich. Ils étaient les plus jeunes de la famille.

Ainsi, il y eut trois inhumations en cette année 1723.

D'autre part, on trouve trace à Bordeaux, de quatre inhumations des enfants Ruat : deux à Saint-Projet, deux dans l'Eglise Sainte-Eulalie, notamment Jean-Antoine, âgé de 21 ans, à Saint-Projet.

C'est tout ce que nous pouvons dire sur la famille de Jean-Baptiste.

François-Alain, le second captal de la famille, fut inhumé dans l'église Saint-Christoly, le 15 septembre 1776 au matin, dans la chapelle Saint-Blaise. Cette église de Saint-Christoly n'existe plus.

Il n'y a aucune trace de son transfert au Teich, ni dans les registres de Saint-Christoly, ni dans ceux du Teich.

D'ailleurs, nous avons trouvé dans les minutes du notaire Banchereau, de Bordeaux, un premier testament de François-Alain daté du 4 mai 1751, dans lequel il demande à être inhumé à Saint-Christoly – ce qui exclut toute probabilité d'inhumation au Teich.

Quant au troisième et dernier captal, il mourut le 14 nivôse an XI (1803). Il n'était plus captal et la pratique de l'inhumation dans les églises avait depuis longtemps disparu.

En résumé, un seul captal, Jean-Baptiste Amanieu de Ruat, repose sous le carreau de l'église du Teich ; et il mourut le 21 avril 1739 et non le 20 août 1739.

Décidément, la plaque de l'église du Teich est à changer.

Pierre LABAT

## SOURCES

Les sources imprimées concernant les Damanieu sont à peu près inexistantes. Toutefois, quelques détails intéressants se trouvent dans les ouvrages suivants :

- Gustave Labat, « Le vieux La Teste », édité en 1900. En vue de préciser l'origine des Damanieu, Gustave Labat avait dépouillé le premier volume des registres paroissiaux d'Audenge – qui ont disparu dans l'incendie de la mairie en 1958. Ses notes confirment les documents des A. D. G.

- Ignace Labat de Savignac, « Mémorial Général » (1708-13), édité en 1913 Le tout jeune Conseiller au Parlement donne, dans ses mémoires, plusieurs informations très précises sur la vie familiale de ses collègues et plus particulièrement sur son ami Jean-Baptiste Amanieu de Ruat.

Pour l'essentiel, les manuscrits concernant les Damanieu se trouvent :

- aux Archives Départementales de la Gironde (ADG).
- aux Archives Municipales de Bordeaux (AMB).
- à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux (BMB).
- aux Archives Nationales de Paris (AN)
- à la mairie du Teich (état civil).
- Le Château de Ruat possède une copie de l'important contrat d'échange des seigneuries d'Audenge et du Teich et quelques contrats de la période 1580-1630, qui concernent Jean Castaing et Pierre Damanieu.

Nous remercions ici Madame de Gabiole, propriétaire de Ruat, qui a bien voulu nous communiquer les archives du château.

## RÉFÉRENCES

1. ADG. Fonds des Chartreux. Jean Castaing, marchand de La Teste, et Jeanne, sa fille, veuve de Pierre Damanieu, prennent la ferme de la dîme d'Audenge – 1619 – à la suite de Pierre Damanieu, décédé. Jean Castaing ne sait signer.

2. ADG. Série 2E 578 – Caupos – Procédure – Référence au second mariage de Jean Castaing, le 31 mai 1605.

3. AMB. Fond Delpit 184 Ruat et ADG Série G 1091.

4. Bibliothèque Nationale. Manuscrits – Collection Doat 218.
5. ADG. 3E 4897-8 Dubusquet notaire à Certes – 1586-90.
6. ADG. Vente de la Ruscade – Doamlup notaire – La minute a disparu – figure dans le répertoire.
7. ADG. 3E 5535 – Duprat notaire – Vente de la Ruscade, le premier avril 1765.
8. ADG. Fond des Chartreux.
9. ADG. Biens communaux – Lanton.
10. ADG. 3E 18.235.. Lafitte, notaire à Bordeaux.
11. AN. G1 287. Bail pour construire 18 livres de Marais.
12. AMB. Fond Drouyn – Tome 35 – Page 317.
13. ADG. Série E supplément – Audenge – Pujols.
14. AMB. Drouyn – Tome 42 – Archives de la Tresne.
15. ADG. 3E – 37 – Ruat.
16. ADG. C 4779 – du 21 janvier 1687.
17. AMB. Fond Delpit – Ruat 184.
18. Registre des naissances – Saint-André à Bordeaux.
19. ADG. 3E 37 – Ruat.
20. ADG. Grégoire notaire – 1719.
21. Registres paroissiaux. Le Teich, et AMB Saint-André, Saint-Projet, Saint-Christoly, Saint-Eloi.

Extrait du *Bulletin* de la Société historique et archéologique d’Arcachon et du Pays de Buch n° 10 du 4<sup>e</sup> trimestre 1976